

## Il faut demander des comptes

Depuis quelques années, il n'est plus possible d'ignorer les assemblées générales des grandes entreprises suisses. Au printemps, on assiste à la migration des petits actionnaires vers Bâle, Zurich ou Aillières. Ils y attendent un bon pour ou pas et des bons, et participent à l'assemblée, qui adopte toutes les propositions de conseil d'administration, sans vraiment pouvoir s'exprimer sur les sujets les plus sensibles, comme les rémunérations.

C'est dire que le vote des actionnaires d'UBS contre la décharge proposée par le conseil d'administration pour l'année 2007 a fait figure de grande nouveauté.

On peut y voir un symbole, celui de la reprise de contrôle des actionnaires sur les conseils d'administration, celui de la force des petits actionnaires lorsqu'ils s'allient à suffisamment de gros investisseurs, celui du retour d'un certain fonctionnement démocratique dans les assemblées générales des grandes entreprises.

Mais, au-delà du symbole, il faut y voir aussi un mandat. L'assemblée générale ne refuse pas une décharge pour le plus sûr. Elle le fait lorsqu'elle estime que les dirigeants à disposition ne sont pas suffisants pour donner quittance de la gestion à une équipe dirigeante. Elle peut estimer qu'il lui manque de l'information, ce qui est certainement le cas ici. Elle peut estimer aussi



L'INVITE  
ALAIN BERSEK  
CONSEILLER LBK  
AUX ÉTATS  
SOCIALISTES

«Le conseil d'administration a reçu un mandat très clair de poursuivre les anciens dirigeants dans le plan civil»

que la gestion catastrophique et les écarts délictueux d'une équipe dirigeante nécessitent une plainte de l'entreprise.

Pour qui a suivi l'assemblée générale d'UBS, il est impossible d'interpréter le refus de la décharge autrement que comme un mandat très clair donné au conseil d'administration de poursuivre les anciens dirigeants de la banque sur le plan civil.

Les poursuites contre anciens dirigeants ne sont pas une fin en soi. Il faut une équipe d'avocats, toutes les informations sur ce qui s'est réellement passé. On imagine sans peine le volume de travail et de documents nécessaires pour clarifier

une telle situation. Il est presque inimaginable qu'un actionnaire décide seul de s'engager sur cette voie.

C'est pour cela que les actionnaires ont demandé à leur entreprise de s'en charger. Car elle dispose, seule, de l'ensemble des informations qui pourraient être utiles dans le cadre d'une procédure. Elle a les moyens de mener un procès, dans son intérêt et dans celui de l'ensemble des actionnaires.

Pourtant, on sent bien depuis une semaine qu'il est improbable que le conseil d'administration d'UBS engage de telles poursuites. Officiellement, parce que c'est un gros travail, parce qu'il y a peu à se attendre, et parce que ce conseil est arrivé à la conclusion que c'était inutile.

Mais il y a peut-être aussi des motifs officieux, comme la levée d'une équipe dirigeante envers ses précédents plutôt qu'envers les poursuivants, ou encore la crainte d'ouvrir une boîte de Pandore.

Il est malaisé qu'une assemblée générale de conseil d'entreprise décrive le conseil d'administration sur un aspect sensible. Ce n'est pas un hasard si cela arrive aujourd'hui, après la crise financière, et que cela concerne UBS. C'est un appel à plus de transparence et à plus de clarté. Une décision qui montre que, une fois passé le plus fort de la crise, il est nécessaire d'établir les faits, de les analyser et d'en tirer les enseignements pour qu'ils ne se reproduisent pas.

## UBS-Suisse: l'étreinte fatale

Il y a une semaine, l'assemblée générale des actionnaires d'UBS refusait de suivre le conseil d'administration quant à la décharge à donner aux ex-dirigeants pour 2007. Dans la soirée, pourtant, elle octroyait un blanc-seing aux équipes qui ont pris les rênes de la banque dès avril 2008.

Ces décisions s'inscrivent dans la logique de la crise commencée il y a belle lurette par Réhob, entamée par Dominique Niedermann, pour assainir les structures de gouvernance des très grandes entreprises suisses. A l'actif d'Ethos, au fil des ans, quelques belles victoires face à de grands de notre économie: Nestlé, le Crédit Suisse, ou encore Novartis.

Ces faits, il reste à démontrer que le pari en matière de gouvernance suffit à lui seul à mettre les entreprises à l'abri des erreurs stratégiques, voire de l'auto-déstruction aveugle des dirigeants.

Il cherche ainsi moins à récupérer les milliards perdus qu'à faire poir aux prétendus responsables. Etant donné que l'incrimination n'est pas possible, l'attitude des actionnaires



L'INVITE  
PAUL DEMINOR  
PROFESSEUR  
A L'UNIVERSITE  
DE FRIBOURG

«L'attitude des actionnaires relève davantage de la stigmatisation symbolique que du soulèvement de justice ou de vérité»

relève davantage de la stigmatisation symbolique que du soulèvement de justice ou de vérité.

En effet, s'il y avait volonté de justice et de vérité, l'investigation aurait dû s'étendre à 2008 et 2009. Or les décharges ont été votées à l'unanimité majoritaire, bien que ce soient les années où les résultats financiers politiques de la Suisse. Le contraire de l'opprobre jeté sur l'ère Opzel et le satisfait décerné à ses successeurs manque de cohérence. Les actionnaires ont choisi de dormir en pleine Opzel & Co. – aujourd'hui inoffensive – et de servir les rangs autour du leadership actuel. Attitude pragmatique avant tout.

La troisième lecture, enfin, est politique. Le signal donné par les actionnaires aurait franchi le monde politique des derniers douze ans à la suite politique à donner. Pourtant, seule une partie d'entre eux sont Suisses. Ainsi, la future commission parlementaire devrait peiner la Suisse et se pencher sur ce dossier à ses ramifications multiples: la surveillance bancaire, l'attitude de la Banque nationale et celle du Conseil fédéral, notamment, face aux autorités américaines.

Tout cela mérite, certes, une rétrospective détaillée. Mais, politiquement, c'est d'abord d'une lecture prospective qu'il devrait s'agir sur deux questions liées.

La première porte sur l'adéquation entre, d'un côté, l'influence que la finance exerce sur la politique suisse, sa complexité et son degré d'internationalisation, et, de l'autre, le mandat et les moyens dont disposent les autorités chargées de la surveiller et la réglementer.

La seconde question découle de la première: quelle taille maximale politiquement acceptable pourrais avoir les entreprises nationales d'un petit pays? Le «syndrôme islandais» (aucune parenté avec le volcan) menace potentiellement la Suisse via ses deux grandes banques; mais, demain, il pourrait aussi toucher les très grandes entreprises qui – comme UBS hier – sont les fleurons de l'économie suisse.